



# Conseil des délégués élémentaire

Compte rendu du mercredi 27 septembre 2011

Cycle 3 de 09h15 à 11h00

Cycle 2 de 11h15 à 12h15

## Ordre du jour:

Bilan du règlement de la cour

Affichage de panneaux

Réseaux sociaux (concerne les élèves du cycle 3)

Les élèves demandent à tous les adultes présents dans la cour, au moment des récréations (enseignants) ou à l'interclasse (surveillants) de collaborer dans le respect des zones de jeux délimitées dans le règlement.

## Quelques précisions à retenir:

Les terrains de foot sont réservés aux élèves du cycle 3. Pendant la pause déjeuner du cycle 3 (à partir de 13h10) le cycle 2 peut les utiliser.

Les « petits jeux » (billes, images, cartes, toupies...) sont tolérés. M. le, Directeur explique aux enfants le mot « toléré » *« ces jeux sont permis dans la mesure où leur utilisation ne provoque pas de chamailleries ou des bagarres, autrement ils seront interdits, par ailleurs, ces jeux sont sous la responsabilité de l'enfant. Cela veut dire que s'ils les perdent ou les cassent, l'école n'est pas responsable. »*

Interdiction d'usage du téléphone portable pendant le temps scolaire.

Les élèves demandent aux surveillants référents **de ne plus circuler** dans la cour mais de rester sur des postes fixes ou circuler dans leur zone : Ceci afin de pouvoir les trouver plus facilement en cas de conflit.

- 2 surveillants pour les terrains de foot (déjà en place)
- 1 surveillant pour la salle de « viandas » (déjà en place)
- 1 surveillant dans la zone des jeux calmes
- 1 surveillant dans la zone des jeux dynamiques.

Les élèves qui insultent pendant les matchs de foot sont réprimandés.

Les délégués demandent l'application d'une sanction: par exemple l'interdiction de jouer pendant 1 semaine.

Gestion des conflits pendant les récréations :

Parfois la seule présentation d'excuses suffit à régler un conflit.

Le but est bien d'éviter que des conflits surviennent.

Les délégués proposent une gradation des sanctions possibles.

- Privé de récréation pendant une semaine.
- Copie du règlement.
- Convocation des familles et de l'élève

En ce qui concerne le respect de la cour et les objets jetés à l'extérieur.

Les délégués proposent

- Réparation (nettoyage de la cour)
- Convocation des familles et des élèves.
- Réparation des dégâts.

Vous pouvez en discuter dans les classes et faire des propositions qui seront étudiées au prochain conseil des délégués.

### **Nouvelles demandes**

Possibilité d'avoir un « ticket kiosque » acheté par les parents avec le nom et la classe de l'élève afin d'éviter le port d'argent (pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine et achètent leurs repas et pour les périscolaires du mercredi)

Une poubelle à côté du banc sur les terrains de foot.

La permission d'accrocher des panneaux rappelant les règles de vie de l'école.

### Rappel de la part des directeurs

Les mercredis, jour de matières spéciales pour le cycle 3, il est formellement interdit de se déplacer seul, le rangement se fait comme d'habitude devant le numéro attribué à chaque classe en attendant la présence des professeurs.

### Réseaux sociaux

Certains élèves disent utiliser régulièrement des réseaux sociaux.

Les délégués sont informés du danger de l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook ; twitter...). Ces réseaux sont ouverts et accessibles à tous même si l'on pense que les informations sont protégées.

Nous conseillons plutôt aux élèves de communiquer par messages électroniques. Ce mode de communication est sans risque.

La prochaine réunion des délégués aura lieu en décembre. La date n'est pas encore arrêtée mais nous enverrons la convocation et l'ordre du jour bien avant pour que vous puissiez le préparer en classe.

Vous pouvez d'ores et déjà réfléchir à la suite à donner à cette réunion.

Merci de votre collaboration.

Les Directeurs

Lucien Amiach et Inès Navarro